



Les épreuves ne cesseront d'atteindre le croyant - et la croyante - dans sa personne, ses enfants et ses biens, jusqu'à ce qu'il rencontre Allah, Exalté soit-Il, [en étant] vierge de tout péché !

Abû Hurayrah (qu'Allah l'agrée) relate que le Messager d'Allah (sur lui la paix et le salut) a dit : « Les épreuves ne cesseront d'atteindre le croyant - et la croyante - dans sa personne, ses enfants et ses biens, jusqu'à ce qu'il rencontre Allah, Exalté soit-Il, [en étant] vierge de tout péché ! »

[Bon - Authentique] [Rapporté par At-Tirmidhî - Rapporté par Aḥmad]

Dans cette demeure de responsabilité, l'être humain est exposé à l'épreuve aussi bien dans l'adversité que dans l'aisance. Lorsqu'un mal le touche en sa personne, ses enfants, ou ses biens, et qu'il se montre patient face à l'épreuve qui perdure, c'est une cause d'expiation de ses péchés et de ses erreurs. Par contre, s'il se met en colère face à l'épreuve, alors Allah, Exalté soit-Il, sera en colère contre lui.

<https://sunnah.global/hadeeth/fr/show/3159>

